

# Ici et ailleurs

## Nominations

Monsieur **E. Destrée**, juge de la jeunesse à Namur est nommé juge de paix à Namur à partir du 5 octobre 2001.

Monsieur **Erik Derycke**, ancien ministre, membre de la Chambre des représentants, est nommé juge à la Cour d'arbitrage.

## Dormez en paix bonnes gens

Les RIQ veillent. La police locale peut en effet initier un «*Réseau d'information de quartier*» qui a pour objectif d'accroître le sentiment de sécurité général, d'encourager le contrôle social et d'élargir l'aspect préventif. Un RIQ est composé de citoyens qui échangent des informations avec la police et diffusent des conseils préventifs. Il ne peut pour autant s'agir de milices privées précise la Circulaire du 25 juillet. Ouf, on a presque eu peur.

## Minimex et maltraitance...

Madame Maréchal a repris à son collègue Jean-Marc Nollet, toute la compétence sur les structures «*SOS Enfants*» (qui relevait du ministre de l'Enfance qui a la tutelle de l'O.N.E.). Elle envisage d'harmoniser les différentes initiatives en matière de lutte contre la maltraitance et de fixer des critères objectifs d'agrément et de subventionnement de ces équipes. Parmi ces critères, elle cite le nombre de mini-mexés sur l'étendue géographique couverte par une équipe SOS Enfants.

(Source : *Vade-mecum des droits de l'enfant* – Actualité en bref).

## ...font-ils bon ménage ?

La ministre pense-t-elle qu'il y a un lien entre le fait de bénéficier du minimum de moyens d'existence et le fait de maltraiter ses enfants ? À moins qu'elle

ne considère que le fait de bénéficier d'un montant aussi indigne constitue en soi une maltraitance à l'égard de ces familles ? Ce serait une façon intelligente de sortir de la logique individuelle des familles maltraitantes pour englober une approche sociale ou même sociétale.

## La politique du parquet de Liège...

Nous nous posions la question, dans notre édition du mois de septembre (n° 207, p. 56), de ce que recouvre la «*certaine politique criminelle à l'égard de faits infractionnels commis par des mineurs gitans*» du Parquet jeunesse de Liège. Souvenez-vous, il s'agissait d'une phrase extraite d'un arrêt de la Cour d'appel de Liège qui libérait une jeune fille de 15 ans, enceinte de 8 mois, domiciliée sous un pont d'autoroute, qui avait été placée à Lantin pour quinze jours suite à divers vols.

## ...nous est dévoilée

Un lecteur bien informé nous a confirmé que la «*politique*» en question consiste tout simplement à déférer immédiatement tout mineur gitan, soupçonné de faits de délinquance, devant le juge de la jeunesse et de requérir sur le champs un placement en prison pour quinze jours. Ensuite, le mineur était relâché sans qu'aucune saisine au fond n'intervienne (qui aurait notamment permis de juger le mineur et décider s'il a bien commis les faits qu'on lui reproche).

Cette manière de faire n'est possible qu'avec la complicité active de juges.

## D'une pierre, deux coups

Ne voyons cependant pas le mal partout. En l'espèce, il est permis de penser que le parquet, constatant que la jeune fille était enceinte et proche du terme, a cherché à la protéger

pour lui permettre d'accoucher dans un environnement plus propice (la prison de Lantin) plutôt que sous un pont d'autoroute. Ce faisant, le parquet pouvait déjà envisager de protéger l'enfant nouveau-né en saisissant le juge dès la naissance, pour un placement immédiat permettant d'éviter qu'il soit élevé dans un milieu aussi peu indiqué.

Dire que la Cour d'appel a mis un terme prématuré à toutes ces intentions aussi positives.

## Où en est l'enquête sur le meurtre de Semira Adamu ?

Trois policiers autrichiens ont été inculpés de torture ayant entraîné la mort pour avoir bâillonné un Nigérian lors de son expulsion. Les faits datent de mai 1999. L'autopsie a conclu à la mort par asphyxie.

Ce qui est possible au pays de Haider, ne le serait pas chez nous ?

## Aide à la jeunesse : la réforme...

Par lettre du 8 octobre, Madame Maréchal informe l'ensemble des services de l'aide à la jeunesse de l'état d'avancement de la réforme des services qui a été entamée par les arrêtés du 15 mars 1999. Une province est tout à fait terminée et les autres sont en cours.

## ...poursuit son train de sénateur

Faisant exception à l'ordre déterminé (par provinces), la ministre a décidé, vu l'abrogation très proche de l'article 53, de procéder plus tôt à l'agrément des services proposant d'accueillir ou d'accompagner des jeunes adolescents en grande difficulté.

Avec un peu de chance, la réforme sera terminée à la fin de la législature, juste à temps pour permettre au ministre qui héritera ensuite de l'aide à la jeunesse, de mettre en route sa prochaine réforme.

## À question facile...

Madame De Bethune, championne hors catégorie des questions parlementaires relatives aux droits de l'enfant (elle pose des questions sur ce thème à tour de bras à chacun des ministres), vient d'interroger nos gouvernants sur l'action qu'ils ont menée pour les droits de l'enfant dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne.

## ...réponse complexe

Le ministre de la Défense nationale, son tour venu, s'est prêté de bonne grâce à cet exercice en rappelant son initiative relative à la non utilisation dans des situations de conflit armé de militaires âgés de moins de 18 ans. Mais, selon qu'il réponde en français ou en néerlandais, il s'agira d'une loi adoptée par les Chambres ou simplement déposée. Manifestement, les députés francophones auront été plus rapide sur ce coup que les flamands.

## And the winner is...

L'heure approche. Vous qui tenez ce journal en mains, êtes déjà peut être au courant. Le suspense est à son comble. Qui seront les prochains membres des Conseils d'arrondissements de l'aide à la jeunesse qui changeront la face de l'aide à la jeunesse en Communauté française en développant une action préventive concertée et de longue haleine ?

## ...la nouvelle culture politique

L'heure sera en tous cas à vérifier ce que la nouvelle culture politique en matière de nominations donnera dans la pratique. Rappelez-vous, il s'agit de ne plus procéder à des nominations politiques mais de choisir les gens en fonction de leurs qualités réelles.

## Prostitution : des actes...

Le 29 juin 2001, s'était tenue au Sénat, à l'initiative du Mouvement du Nid, une journée d'étude «*traite des êtres humains et prostitution : une volonté d'agir*». Les actes de cette journée ont été publiés dans le dernier numéro de «*Info-Nid*» (Rue Hydraulique 14 à 1210 Bruxelles, tel. : 02/217.84.72).

## ... tentants

Dans le cadre de cette journée, s'est notamment exprimé un inspecteur de police. Voici quelques extraits de son intervention : «*Il y a quinze jours, un collègue m'appelle pour me signaler la présence de deux filles, dont une âgée de quinze ans, dans un débit de boissons. Nous intervenons, embarquons les deux filles. (...) Et bien, cette amazone, du reste très jolie, ce qui n'est pas souvent le cas, heureusement pour nous parce que nous pourrions être tentés... avait admis qu'elle se prostituait. (...) Ma collègue m'a dit «en ce cas, chez les francophones, on pourrait éventuellement la mettre à disposition du juge mais on ne pourra pas la placer dans un centre fermé». Nous n'avons pas l'intention de l'enfermer mais de la protéger. (...) J'ai alors envisagé une autre solution, à savoir*

*prendre contact avec l'Office des étrangers, où l'on m'a demandé si, selon moi, cette fille était suffisamment mature pour voyager. J'ai répondu qu'elle n'avait que quinze ans et demi mais que cela faisait un an et demi qu'elle faisait du «rock and roll» ! On m'a demandé d'élaborer et d'envoyer un profil psychologique. Une heure et demi plus tard, j'avais les deux billets pour pouvoir rapatrier les deux personnes, la personne en question et une jeune femme de 19 ans qui l'accompagnait».*

No comment.

## Premier rentré ...

Pascal Smet, Commissaire général aux réfugiés, a un mal fou à se souvenir qu'il n'est plus attaché au Cabinet du Ministre de l'Intérieur. Il se complait en considérations qui touchent à l'immigration en Belgique tout en se défendant de ne plus vouloir que les réfugiés rentrent en Belgique (De Morgen, octobre 2001).

## ... premier sorti

A noter cependant, le fait qu'avec la nouvelle politique du C.G.R.A. (first in, first out), un arriéré considérable a vu le jour ; près de 41.000 dossiers datant de 1999/2000 n'ont toujours pas été traités. Il n'en faut pas plus pour lui faire dire qu'une nouvelle campagne de régularisation, sur une base individuelle, devra nécessairement voir le jour pour tous ceux qui auront attendu une décision pendant trois, quatre ou cinq ans. Si c'est un probable futur Ministre de l'Intérieur qui le dit !